

Conseil Municipal de Boyer du vendredi 13 Février 2026

Salle de réunion de la Mairie 19 h

Présents : Jean-Paul BONTEMPS (Maire), Michel AUFRANC, Sylvain DUPUIS, Romain FAIVRE, Jacques HUMBERT, Nelly LEGLISE, Vincent PORET, Hubert REVILLOT, Marie Agnès SANVERT

Excusés : Jérôme CLEMENT, Fabienne GAVAND, Emeline BERGER, Nicolas CHAMPEME, Patrick VION.

Absents : Ludivine LAZARUS,

Pouvoirs : Fabienne GAVAND donne pouvoir à Nelly LEGLISE
Jérôme CLEMENT donne pouvoir à Sylvain DUPUIS

Election du secrétaire de séance : Michel AUFRANC vote à l'unanimité

Approbation du report du conseil du 06/02 à ce jour le 13/02 reçu par mail à cause enterrement familial :
vote à l'unanimité.

Approbation du conseil du 05 décembre 2025 : vote à l'unanimité

Liste des délibérations :

- 1- **Délibération pour les avancements de grade**
- 2- **Délibération pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée**
- 3- **Délibération pour le dossier ENEDIS/GUERRA :** annulée
- 4- **Délibération pour envisager l'environnement du Lavoir de Pymont**
- 5- **Délibération pour CFU budget photovoltaïque** annulée
- 6- **Délibération pour CFU budget mairie** annulée

Délibération 1 : Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2026 des Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines, le Maire informe l'assemblée :

Considérant qu'en application de l'article L522-27 du code général de la Fonction Publique, il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 Janvier 2026 nous indiquant leur avis favorable à l'unanimité,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité les avancements de grade tels que proposés ci-dessus.

Délibération 2 :

Le petit frigo du bar de la salle polyvalente est à changer, donc un des 2 réfrigérateurs de la cuisine sera déplacé dans le bar.

Nous proposons d'acquérir une armoire réfrigérée positive pour mettre dans la cuisine à la suite de la demande des professionnels qui ont besoin d'une certaine largeur utile pour mettre leurs grands plats.

Nous avons un devis de ELECTRO FROID pour 1 411,80 € TTC, (plus trois grilles supplémentaires).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'achat de l'armoire réfrigérée proposée dans le devis de Electro Froid et donne tout pouvoir au Maire pour cet investissement.

Délibération 3 :

En date du 17/01/2022 Mr GUERRA a déposé un permis d'aménager pour un lotissement.

À la suite de la validation du permis d'aménager, la commune s'est retrouvée engagée à prendre en charge une partie du raccordement nécessaire au réseau électrique effectué par ENEDIS.

Le 06/11/2025 nous avons reçu d'ENEDIS une facture de 6 742.62€. Nous réclamerons à Mr GUERRA le remboursement de cette dépense comme l'indique l'arrêté du permis d'aménager du 31/03/2022.

ENEDIS vient de nous faire parvenir un AVOIR annulant cette facture, nous leur avons donc demandé la suite à donner à ce dossier.

En attendant leur réponse nous annulons cette délibération.

Délibération 4 :

Après la réfection du Lavoir de Pymont, la mise en valeur environnementale du site permettra la surveillance du bâtiment, et offrira un lieu de détente. Sur deux années, travaux effectués par les bénévoles, avec quelques aides éventuelles d'un agent et du tractopelle. Les dépenses seront donc les achats de matériaux nécessaires.

La Commune souhaite s'engager pour une dépense de mise en valeur du site à hauteur maximale de 20 000€. Nous proposons donc cet engagement à noter dans le budget 2026.

La Pierre Fiche a décidé une aide maximum de 20 000 € sous forme de don à la Commune.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité et donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer le nécessaire

Délibération 5 : vote du CFU (compte financier unique) du budget Panneaux Photovoltaïques pour 2025 qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Impossible de délibérer car suite à panne du logiciel du SGC, les CFU n'ont pas été validés par leur service.

Délibération 6 : vote du CFU (compte financier unique) du budget Mairie pour 2025

Impossible de délibérer car suite à panne du logiciel du SGC, les CFU n'ont pas été validés par leur service

Divers :

-3 Virements de crédit au 31/12/2025 pour le dernier mandat de remboursement de l'emprunt au 1641 et pour le dernier mandat de dépense d'investissement au 231.

- À la suite du recrutement du dernier agent technique pour un CDD de 1 mois, il a été décidé de prolonger son contrat jusqu'en septembre 2026.

-Préparation du budget primitif 2026 voir ce qu'il faut prévoir :

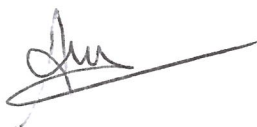
- * cimetière reprises de concessions (combien de reprises à prévoir financièrement ?)
- * masse salariale : agents (on conserve 3 postes d'agents au service technique) et élus (4 adjoints)
- * 1 ordinateur pour service administratif + siège pour le nouveau maire
- * Matériels services techniques : entretien tractopelle, harnais, casque d'élagueur
- *ONF : prévisions identiques à 2025

-Lecture des comptes 2025 du budget panneaux photovoltaïques et de la proposition de son budget 2026.

Séance levée à 20 h 15

Signatures :

Le Secrétaire de séance



Le Maire

